

## Assistance à la réalisation de centrale photovoltaïque au sol

### La prise en compte du paysage

#### Enjeux

L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol induit des effets visuels par ses caractéristiques intrinsèques (surface, couleur...) sous l'influence du paysage et de la position de l'observateur.

#### Objectifs

Depuis fin 2009, la création d'une centrale photovoltaïque au sol nécessite étude d'impacts et enquête publique pour les projets de plus de 250 kWc, quel que soit le montant de l'investissement.

L'étude d'impact comprend un volet paysager qui a pour objectif de:

- définir le contexte paysager et patrimonial du site,
- étudier les perceptions sur le site et évaluer les enjeux de covisibilité avec les éléments d'intérêt patrimonial, touristique et/ou paysager,
- analyser les effets du projet sur le paysage,
- proposer des mesures d'accompagnement du projet.



#### Energies et Territoires Développement vous propose son expertise paysagère

- A l'échelle du territoire pour une étude globale du contexte et des impacts de la centrale photovoltaïque au sol dans le paysage,
- A l'échelle locale du site pour la réflexion sur l'implantation, l'analyse des impacts à proximité du site et la proposition de mesures d'accompagnement.

L'étude paysagère sera menée par l'expert paysagiste d'Energies et Territoires Développement (ETD) qui détient une expérience dans l'analyse et le diagnostic paysager. Notre paysagiste s'intègre au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'ETD, riche de plusieurs années d'expériences dans la réalisation d'études d'impacts sur l'environnement dans le domaine de l'éolien.

La présence d'experts en solaire photovoltaïque, en environnement et en paysage permet à ETD de proposer la réalisation d'une étude d'impacts complète sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol et une discussion facilitée dans l'objectif de créer un projet prenant en compte l'ensemble des critères.

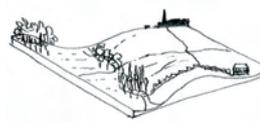
## Aire d'étude

L'étude paysagère ne se restreint pas aux limites parcellaires du projet mais s'étend sur un périmètre où les impacts paysagers et visuels sont prévisibles.

L'aire d'étude éloignée sera définie en fonction des caractéristiques paysagères des lieux notamment le relief et l'occupation du sol.

L'aire d'étude rapprochée s'étend aux alentours immédiats du site d'implantation.

## Méthodologie

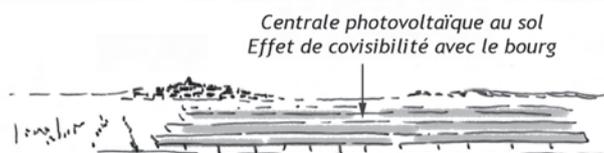


L'analyse est abordée par une phase de bibliographie et des journées de terrain.

Elle aboutit à la définition du contexte paysager (relief, végétation, répartition de l'habitat, organisation des vues...). Les éléments patrimoniaux (monuments historiques et sites) sont inventoriés et étudiés de même que les sites touristiques.

Des cartographies thématiques sont réalisées.

## Le projet de centrale photovoltaïque dans le paysage



## Etablir des recommandations

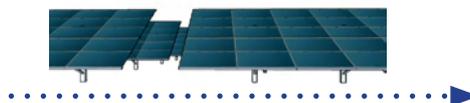
La définition des recommandations s'appuie sur les enjeux définis par l'analyse paysagère (éloignement aux bourgs, covisibilité avec les éléments patrimoniaux, perception depuis les axes majeurs...).

## Evaluer les impacts visuels et paysagers

Les effets visuels du projet sont évalués à l'échelle des périmètres éloigné et rapproché depuis les axes de découverte et les bourgs proches. Les relations de co-visibilités avec les éléments reconnus et protégés sont traités dans ce volet.

Le nouveau paysage est simulé grâce à des photomontages.

état initial



état projeté: photomontage

## Des propositions de mesures d'accompagnement du projet

À l'échelle immédiate du site, des recommandations sont faites pour l'intégration de la centrale (aménagement des chemins d'accès, intégration du poste de livraison, clôtures...) en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du site (palette végétale, palette de couleurs...).